

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE****Collège des professeurs et assimilés****PROCLAMATION DES RÉSULTATS****Le Président de l'université**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 15 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision DAJ/n°2020-400 du Président de l'Université en date du 07 septembre 2020 portant convocation des électeurs ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 15 octobre 2020 ;

DÉCIDE**Article 1 : Répartition des sièges – Secteur 1**

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	2	Liste A : Portons tous les talents	17 voix
Inscrits	30		
Votants	27		
Pourcentage de participation	90,0 %		
Bulletins blancs et nuls	10		
Suffrages exprimés	17		
Quotient électoral	8,50		



	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	17	2	0,00	/	2

Article 2 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
SABARD Olivia	Liste A - Portons tous les talents !
CAHN Olivier	Liste A - Portons tous les talents !

Article 3 : Répartition des sièges – Secteur 2

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	2	Liste A : Portons tous les talents	27 voix
Inscrits	76	Liste B : L'université ensemble	39 voix
Votants	66		
Pourcentage de participation	86,8 %		
Bulletins blancs et nuls	0		
Suffrages exprimés	66		
Quotient électoral	33,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	27	0	27,00	1	1
Liste B : L'université ensemble	39	1	6,00	0	1

Article 4 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
HUVER Emmanuelle	Liste B - L'université ENSEMBLE
DOUYERE David	Liste A - Portons tous les talents !

Article 5 : Répartition des sièges – Secteur 3

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	2	Liste A : Portons tous les talents	50 voix
Inscrits	118	Liste B : L'université ensemble	28 voix
Votants	93		
Pourcentage de participation	78,8 %	Liste C : Autrement 2020	14 voix
Bulletins blancs et nuls	1		
Suffrages exprimés	92		
Quotient électoral	46,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	50	1	4,00	0	1
Liste B : L'université ensemble	28	0	28,00	1	1
Liste C : Autrement 2020	14	0	14,00	0	0

Article 6 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
TOUZE Antoine	Liste A - Portons tous les talents !
MALRIEU Florent	Liste B - L'université ENSEMBLE

Article 7 : Répartition des sièges – Secteur 4

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	2	Liste A : Portons tous les talents	70 voix
Inscrits	119	Liste B : L'université ensemble	12 voix
Votants	84		
Pourcentage de participation	70,5 %		
Bulletins blancs et nuls	2		
Suffrages exprimés	82		
Quotient électoral	41,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2 ^e répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Portons tous les talents	70	1	29,00	1	2
Liste B : L'université ensemble	12	0	12,00	0	0

Article 8 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus :

TITULAIRES	LISTE
ANGOULVANT Theodora	Liste A - Portons tous les talents !
PLANTIER Laurent	Liste A - Portons tous les talents !

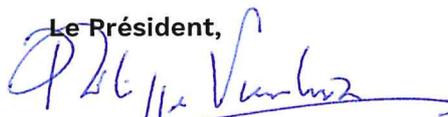
Article 9 : Début du mandat

Conformément aux textes susvisés, le mandat des membres élus court à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 10 : Affichage des résultats

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'université.

Fait à Tours, le 16 octobre 2020

Le Président,

Philippe VENDRIX

Mis en ligne

16 OCT. 2020

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours
M. le Président de la commission des opérations électorales
Direction des affaires juridiques
60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

Annexe

Titulaire	Liste	Secteur de formation
SABARD Olivia	Portons tous les talents	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
CAHN Olivier	Portons tous les talents	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
HUVER Emmanuelle	L'université ensemble	Lettres, sciences humaines et sociales
DOUYERE David	Portons tous les talents	Lettres, sciences humaines et sociales
TOUZE Antoine	Portons tous les talents	Sciences et technologies
MALRIEU Florent	L'université ensemble	Sciences et technologies
ANGOULVANT Theodora	Portons tous les talents	Disciplines de santé
PLANTIER Laurent	Portons tous les talents	Disciplines de santé